

INSTRUCTION COMMUNE GUIDE PÉDAGOGIQUE



SECTION 9

OCOM M108.09 – EXÉCUTER LES MOUVEMENTS POUR MARQUER LE PAS, AVANCER ET S'ARRÊTER AU PAS CADENCÉ

Durée totale : 30 min

INTRODUCTION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Une liste complète des ressources nécessaires à l'enseignement de cet OCOM est présentée au chapitre 4 de la NQP. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au point d'enseignement pour lequel elles sont requises.

Avant de commencer l'enseignement de cette leçon, l'instructeur doit :

- réviser le contenu de la leçon et se familiariser avec la matière; et
- choisir la formation d'escouade la plus efficace par rapport à la leçon enseignée. L'escouade peut former un seul rang, un demi-cercle ou encore un « U » au cours de l'instruction de l'exercice militaire élémentaire.
 (Nota : Tous les cadets doivent pouvoir bien voir toutes les démonstrations et les explications.)

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

APPROCHE

Cette leçon est présentée à l'aide de la méthode d'instruction par démonstration et exécution. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour permettre aux cadets de participer à une étude supervisée de la matière d'enseignement pratique. Cette méthode donne l'occasion à l'instructeur de présenter la matière, de démontrer et expliquer les procédures, et de superviser les cadets pendant la mise en pratique des compétences. Cette méthode se prête à tous les styles d'apprentissage.



L'instructeur doit acquérir et utiliser un vocabulaire de termes brefs et concis, afin de bien faire comprendre aux membres de l'escouade l'importance d'exécuter les mouvements de façon énergique. Par exemple, les mots « frapper », « forcer » et « saisir » donnent une idée du niveau d'énergie et de précision requis. Il ne doit en aucun cas proférer des jurons ou user de sarcasme à l'endroit d'une personne.

RÉVISION

La révision relative à cette leçon doit inclure :

OCOM M108.08 (section 8).

 L'instructeur doit demander à l'escouade de marcher et de s'arrêter au pas cadencé et continuer à surveiller l'escouade jusqu'à ce qu'elle puisse exécuter les mouvements sans hésitation et avec facilité.

OBJECTIFS

À la fin de cette leçon, le cadet doit être en mesure d'exécuter les mouvements pour marquer le pas, avancer et s'arrêter au pas cadencé.

IMPORTANCE

Comme membres du Mouvement des cadets du Canada (MCC), les cadets doivent effectuer les mouvements de l'exercice militaire à un niveau compétent, tout en développant de l'adresse, de l'esprit de corps, de la coordination physique et de la vigilance. Ces mouvements doivent être exécutés avec facilité et sans hésitation. S'assurer que les cadets se déplacent efficacement en groupe pour promouvoir la discipline, la vigilance, la précision, la fierté, la stabilité et la cohésion. Cela développe la base du travail d'équipe sur lequel compte le MCC.

Point d'enseignement 1

Exécuter les mouvements pour marquer le pas

Durée : 9 min Méthode : Démonstration et exécution

DÉMONTRER LES MOUVEMENTS COMPLETS EN COMPTANT LA MESURE

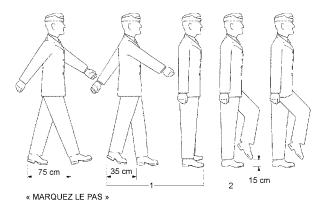


Il faut rappeler aux instructeurs qu'ils doivent donner l'exemple pendant l'exercice militaire à partir du moment où ils entrent sur le terrain de parade. Les mouvements de l'exercice militaire appropriés, combinés à un comportement professionnel, sont d'une importance considérable et doivent servir d'exemple tout au long de la période d'instruction.

L'instructeur doit faire une démonstration complète des mouvements de l'exercice militaire en comptant la mesure. Un aide-instructeur ayant l'expérience pratique doit faire cette démonstration.

La démonstration doit être faite de diverses positions avantageuses, selon le besoin.

L'ordre de marquer le pas est exécuté lorsqu'on demande à un cadet de s'arrêter pendant un court délai, pendant qu'il marche. La cadence est la même lorsqu'on marque le pas et lorsqu'on marche. Seules les jambes bougent, la partie supérieure du corps demeurant à la position du garde-à-vous, les bras étant immobiles le long du corps.



A-PD-201-000/PT-000, Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes, 2001

Figure 8-9-1 Façon pour marquer le pas, avancer et arrêter au pas cadencé

DÉMONTRER ET EXPLIQUER LA PREMIÈRE PARTIE DU MOUVEMENT (PREMIER NUMÉRO)



Pour faciliter l'instruction, les commandements de l'exercice militaire ont été divisés en mouvements distincts ou numéros. Les instructeurs doivent démontrer et expliquer chaque numéro.

Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, MARQUEZ LE PAS, ESCOUADE – UN » donné lorsque le pied droit est en avant et au sol, le cadet doit exécuter la première partie du mouvement :

- 1. faire un demi-pas du pied gauche et poser le pied à plat sur le sol, de façon naturelle;
- 2. en conservant la même cadence, ramener le pied droit vers le pied gauche sans fléchir la jambe et sans toucher le sol;
- 3. en même temps, abaisser les bras et les ramener le long du corps et adopter la position du garde-à-vous; et
- conserver la même cadence.

FAIRE PRATIQUER LE PREMIER MOUVEMENT PAR L'ESCOUADE

Faire pratiquer le premier mouvement par l'escouade collectivement, individuellement et collectivement.



Il est essentiel d'observer constamment les mouvements et de corriger toutes les erreurs. Il faut corriger les erreurs dès qu'elles se produisent.

DÉMONTRER ET EXPLIQUER LA DEUXIÈME PARTIE DU MOUVEMENT (DEUXIÈME NUMÉRO)

Au commandement « ESCOUADE – DEUX », le cadet doit exécuter la deuxième partie du mouvement :

- 1. fléchir le genou gauche de façon à ce que la cuisse soit parallèle au sol, le pied demeurant à un angle naturel:
- 2. poser la pointe du pied au sol avant le talon au moment où on abaisse la jambe; et
- 3. continuer à marquer le pas jusqu'à ce que le commandement « VERS L'A VANT » ou « HALTE » soit donné.

FAIRE PRATIQUER LE DEUXIÈME MOUVEMENT PAR L'ESCOUADE

Faire pratiquer le deuxième mouvement par l'escouade collectivement, individuellement et collectivement.

FAIRE DEUX DÉMONSTRATIONS COMPLÈTES ET FINALES

Au commandement « MARQUEZ LE – PAS », les deux mouvements sont combinés. Les mouvements sont exécutés en comptant la mesure « gauche – ramené – gauche – droite – gauche ».

Les instructeurs doivent faire une démonstration complète et prévoir du temps pour la pratique.

Point d'enseignement 2

Exécuter les mouvements pour avancer après avoir marqué le pas

Durée : 9 min Méthode : Démonstration et exécution

DÉMONTRER LES MOUVEMENTS COMPLETS EN COMPTANT LA MESURE



Il ne faut pas décomposer ces mouvements en plusieurs parties, car ils s'apprennent mieux en des mouvements complets.

L'instructeur peut faire une démonstration complète des mouvements de l'exercice militaire en comptant la mesure. Un aide-instructeur ayant l'expérience pratique doit faire cette démonstration.

La démonstration doit être faite de diverses positions avantageuses, selon le besoin.

Au commandement « VERS L'A – VANT » donné lorsque le pied gauche est au sol, le cadet doit avancer après avoir marqué le pas :

- 1. redresser la jambe droite et adopter la position du garde-à-vous;
- 2. lancer le pied gauche vers l'avant en faisant un demi-pas; et
- 3. continuer à marcher au pas cadencé en balançant le bras droit vers l'avant et le bras gauche vers l'arrière.

FAIRE DEUX DÉMONSTRATIONS COMPLÈTES ET FINALES

Au commandement « MARQUEZ LE – PAS », les deux mouvements sont combinés. Les mouvements sont exécutés en comptant la mesure « gauche – ramené – gauche – droite – gauche ».

Les instructeurs doivent faire une démonstration complète et prévoir du temps pour la pratique.

Point d'enseignement 3

Exécuter les mouvements pour s'arrêter après avoir marqué le pas

Durée: 7 min Méthode: Démonstration et exécution

DÉMONTRER LES MOUVEMENTS COMPLET EN COMPTANT LA MESURE



Il ne faut pas décomposer ces mouvements en plusieurs parties, car ils s'apprennent mieux en des mouvements complets.

L'instructeur doit faire une démonstration complète des mouvements de l'exercice militaire en comptant la mesure. Un aide-instructeur ayant l'expérience pratique doit faire cette démonstration.

La démonstration doit être faite de diverses positions avantageuses, selon le besoin.

Au commandement « ESCOUADE – HALTE » donné lorsque le pied gauche est au sol, le cadet doit s'arrêter après avoir marqué le pas :

marquer le pas une fois de plus avec le pied droit;

- 2. marquer le pas une fois de plus avec le pied gauche; et
- 3. redresser la jambe droite au rythme du double temps et adopter la position du garde-à-vous. Le mouvement est exécuté en comptant la mesure « un, un-deux ».

FAIRE DEUX DÉMONSTRATIONS COMPLÈTES ET FINALES

Au commandement « MARQUEZ LE – PAS », les deux mouvements sont combinés. Les mouvements sont exécutés en comptant la mesure « gauche – ramené – gauche – droite – gauche ».

Les instructeurs doivent faire une démonstration complète et prévoir du temps pour la pratique.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

Pour confirmer l'apprentissage de cette leçon, il faut faire pratiquer les cadets, en escouade, à exécuter les mouvements pour marquer le pas, avancer après avoir marqué le pas, et s'arrêter au pas cadencé. Les instructeurs doivent insister sur les mouvements avec lesquels les cadets ont éprouvé de la difficulté pendant la leçon.

Pratiquer les mouvements complets lorsque :

- l'instructeur compte la mesure;
- l'escouade compte la mesure; et
- l'escouade **évalue** la mesure.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

Les mouvements de l'exercice militaire sont des techniques à pratiquer individuellement, qui permettent au cadet de devenir plus efficace en tant que membre d'une unité. On encourage les cadets à pratiquer les mouvements lorsque les occasions se présentent. Une rétroaction continue doit être donnée et prise en considération pendant tout l'exercice militaire.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Le cadet doit participer à une cérémonie de revue annuelle conformément à l'A-PD-201-000/PT-000, *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ces mouvements seront utilisés pour la préparation et l'exécution de la cérémonie de revue annuelle.

OBSERVATIONS FINALES

L'efficacité, la précision et la dignité sont des qualités qui distinguent l'exercice militaire des cadets. Ces qualités sont le fruit de l'autodiscipline et de la pratique. Elles assurent la cohésion et la fierté de l'unité. Un bon exercice, bien répété, surveillé attentivement et exigeant le plus haut degré de précision constitue un excellent exercice d'obéissance et de vigilance. Un tel exercice définit la norme de l'exécution de toute tâche, tant pour l'individu que pour l'unité, et contribue à créer entre le commandant et ses subordonnés, la confiance mutuelle qui est une condition essentielle d'un bon moral. Les qualités personnelles développées sur le terrain de parade doivent se perpétuer à travers toutes les phases de la vie militaire des cadets.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

S.O.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

A0-002 A-PD-201-000/PT-000 DHP 3-2. (2001). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.